



Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 3 novembre 2015.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil a reçu les états financiers de la Commission scolaire des Patriotes pour l'exercice terminé le 30 juin 2015. Ces états financiers ont été audités par la firme de comptables agréés Brunet Roy Dubé. Ils sont disponibles sur le site Web de la CSP, à la section « À propos ».
- Le Conseil a pris la décision de modifier le nom de l'école Marie-Victorin pour école J.-P.-Labarre pour faire suite à la consultation qui s'est tenue du 1^{er} septembre au 16 octobre dernier.

Cette décision reflète la volonté du milieu voulant majoritairement honorer la mémoire de monsieur Joseph-Philippe Labarre, qui a joué un rôle historique en matière d'éducation publique.

L'école Marie-Victorin occupe uniquement les locaux de l'immeuble J.-P.-Labarre depuis le début de l'année scolaire 2014-2015. Cet immeuble abritait auparavant l'école J.-P.-Labarre jusqu'à sa fermeture en 2007.
- Le Conseil a autorisé et déterminé les conditions de l'aliénation d'immeubles excédentaires dans le but d'atteindre l'équilibre budgétaire malgré les nouvelles compressions imposées par le ministère. Ces immeubles ont d'abord été offerts aux municipalités concernées et à divers organismes.

Les immeubles excédentaires mis en vente sont les suivants :

 - le terrain et le bâtiment de l'ancienne école de la Roselière;
 - le terrain de l'ancienne école La Farandole, incendiée en juillet 2014;
 - une partie du terrain de l'École d'éducation internationale;
 - deux terrains (lot 88-66 en partie et les lots 74-71 et 88-53) situés à Varennes; et
 - le terrain et le bâtiment de l'ancienne école Marguerite-Bourgeois.